

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Le 13 novembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 07 novembre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 26

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LANGLAIS Hélène (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absent excusé : SIMON Emmanuel

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : CHERRÉ Christelle.

**DCM N° 2023 – 085 : DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE – CONVENTION
D'AUTORISATION DE TRAVAUX, D'ENTRETIEN ET FINANCIERE RD 859.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie LECOURT, adjointe au Maire et Maire déléguée de la commune de CHEMIRE SUR SARTHE.

Madame LECOURT fait savoir que le Département de Maine et Loire propose la signature d'une « Convention d'Autorisation de Travaux, d'Entretien et Financière » pour des travaux à réaliser :

- Agglomération de DAUMERAY - RD 859 : rue du clos des Vignes et rue de la Fraternité, aménagement de la traverse (PR 9+85 au PR 10+123).

Ces travaux consistent à renforcer la chaussée et à la calibrer à 5.80 m côté bourg, remplacer les bordures et trottoirs puis mettre en place un plateau au carrefour de la rue Henri Trouilleau conformément au plan projet datant du 22/09/2023 annexé à la présente convention.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par la Commune.

Le département prend en charge le coût des travaux sur la base du prix d'un tapis d'enrobé avec des purges localisées de la structure de chaussée, calculés sur la base du barème du Département au 02/03/2023 qui dans le cadre de la réfection de la couche de roulement aurait été amené à être réalisée.

Après examen du projet ; la participation du Département est estimée à la somme de 208.143,57 € TTC. Le montant définitif des travaux pris en charge par le Département sera calculé à partir des quantités mises en œuvre. La signature de cette convention permettra dans un premier temps d'effectuer les travaux prévus et ensuite de finaliser l'entretien ultérieur.

Madame Sylvie LECOURT propose d'accepter cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la présente convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

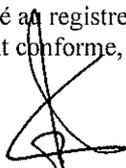
La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise au Conseil Départemental.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20231113-DCM2023-085-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023